

Paris, Mercredi 2 décembre 2020

## Le label HVE n'est pas un gage de transition agroécologique

La Confédération paysanne a organisé ce matin avec Agir pour l'Environnement, France Nature Environnement, et le syndicat Synabio une conférence de presse pour dénoncer l'illusion de transition agroécologique que constitue la certification HVE, Haute Valeur Environnementale. Cette certification, créée en 2008 lors du Grenelle de l'environnement et effective depuis 2011, avait, à l'origine, été conçue comme une marche vers le bio et non comme une certification des produits. Elle est aujourd'hui détournée de cette intention initiale.

« Mobiliser des moyens budgétaires conséquents, introduire la HVE comme critère d'attribution d'une partie des aides PAC du premier pilier ... Trop d'indicateurs montrent que le gouvernement veut faire de la HVE l'outil majeur de la transition agricole, ce qu'il n'est absolument pas ! », dénonce **Nicolas Girod, le porte-parole de la Confédération paysanne**.

« On peut être HVE et utiliser des pesticides, des OGM, ne rien changer à ses pratiques grâce au mécanisme de points imaginé dans le système HVE », complète Claire Garrot, élèveuse en Mayenne et membre de la commission PAC de la Confédération paysanne.

Pour **Jacques Caplat, secrétaire général d'Agir Pour l'Environnement**, « lors du consensus obtenu en 2008 lors du Grenelle, la HVE devait être une marche pour accompagner les changements de pratiques vers la bio. Et là elle risque de devenir une voie de garage. Nous ne sommes plus dans une transition mais dans une confusion ».

Pour **Arnaud Schwartz, président de France Nature Environnement**, organisation à l'origine de la HVE, leur idée de la HVE « qui devait être un vecteur d'aide à la transition écologique pour les agriculteurs, ne se traduit pas par cela dans la réalité ». « Aujourd'hui, deux options sont proposées aux agriculteurs pour être certifiés HVE : l'option A et l'option B. L'option B doit être supprimée, compte tenu des incohérences en termes notamment de biodiversité, d'usage des pesticides, de pollution des sols, de bien être animal... Concernant l'option A, nous appelons au sein de la commission nationale de certification environnementale à une forte amélioration du dispositif. Soit la HVE s'améliore, soit elle doit disparaître. Car oui, elle peut être un outil massif de greenwashing et de tromperie ».

Cette tromperie et la confusion alimentée par cette certification auprès des consommateurs.trices inquiètent **Didier Perréol, le président du Synabio, le Syndicat des entreprises Bio de l'agroalimentaire**. « A la base, il s'agissait d'une initiative intéressante jusqu'à ce que ce label soit vidé de sa substance initiale. Nous voyons bien que la HVE s'est majoritairement développée dans la viticulture, en quête d'une revalorisation de son image. Or c'est là où la bio est la plus avancée, soit 14% des surfaces. Il y a donc une vraie bagarre d'existence pour enrayer la montée de la bio en France qui va vite. Les pouvoirs publics vont allouer des crédits à la HVE qui n'a pas du tout fait ses preuves ».

Le Sénat, dans le cadre de l'examen du PLF 2021, s'apprête à valider la création d'un crédit d'impôt HVE - de 76 millions d'euros – article introduit par voie d'amendement à l'Assemblée nationale avec l'accord du gouvernement. La Confédération paysanne a donc interpellé les parlementaires pour demander la suppression de cet article. Le sénateur écologiste du Morbihan, Joël Labbé, a déposé un amendement de suppression<sup>1</sup>. Le débat sur l'article 43 duodecimes concerné et ses amendements doit avoir lieu ce week-end en séance publique au Sénat.

### Contacts presse :

**Confédération paysanne** - Nicolas Girod, porte-parole : 06 07 55 29 09  
Caroline Nugues /Roberto Limentani, chargé.es de communication : 06 95 29 80 78

**FNE** - Manon Laudy, responsable relations presse : 06 07 69 27 10

**Agir Pour l'environnement**  
Mathias Chaplain : 06 82 33 81 26

**Synabio**  
Joanna Trouchaud, chargée de communication : 06 35 21 02 10  
[joannatrouchaud@synabio.com](mailto:joannatrouchaud@synabio.com)

<sup>1</sup> [https://www.senat.fr/amendements/2020-2021/137/Amdt\\_II-1455.html](https://www.senat.fr/amendements/2020-2021/137/Amdt_II-1455.html)